

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 22/001/2008 – ÉFAI

3 juin 2008

AU 154/08 Intimidation / Harcèlement

CHILI Elena Varela López (f), réalisatrice de documentaires

La réalisatrice de documentaires Elena Varela López est détenue à la prison de Rancagua, une ville située au centre du Chili. Elle tourne actuellement un film pour lequel elle fait des recherches depuis quatre ans, consacré au conflit qui oppose les compagnies d'exploitation forestière et le peuple indigène mapuche du Chili au sujet de l'utilisation des terres. Amnesty International pense que les autorités l'ont arrêtée dans le but d'interrompre son enquête sur ce conflit et de l'intimider, de même que les Mapuches.

Elena Varela López a été arrêtée le 7 mai par des policiers à son domicile, dans la région de Novena, à environ 620 kilomètres au sud de son lieu de détention actuel. Elle a été inculpée d'« *association illicite dans l'intention de commettre une infraction* ».

La police a saisi plusieurs effets personnels à son domicile, notamment des cassettes vidéo, du matériel audio, des appareils photo, des téléphones portables et des costumes dont elle avait besoin pour tourner son documentaire. En outre, les agents qui l'ont arrêtée ont également saisi les recherches qu'elle avait effectuées, ainsi que des documents relatifs au financement du film par le Fonds national audiovisuel, un organisme gouvernemental. Amnesty International craint que ces informations ne soient utilisées par les forces de sécurité chiliennes afin d'intimider et de harceler les militants mapuches et les personnes qui ont contribué à ces recherches en apportant leur avis.

Depuis mars 2008, les autorités ont arrêté trois réalisateurs de documentaires qui ont dénoncé le conflit entre les compagnies d'exploitation forestière et les Mapuches.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La communauté mapuche est reconnue comme un des peuples indigènes du Chili, en vertu de la loi chilienne de 1993 sur les indigènes. D'après ce texte, ces peuples sont « *les descendants de groupes humains présents sur le territoire national depuis l'époque précolombienne, qui conservent des caractéristiques ethniques et culturelles propres, la terre étant pour eux l'élément central qui fonde leur existence et leur culture* ».

L'utilisation des terres est au cœur du conflit entre les Mapuches et le gouvernement chilien, qui dure depuis plus de dix ans. Dans un rapport soumis en 2003 à la suite de sa mission au Chili, le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones a notamment recommandé qu'en plus de l'octroi des titres de propriété sur des terres privées, les territoires ancestraux des communautés indigènes comportant des ressources collectives soient restitués.

Amnesty International a signalé des mauvais traitements et des actes de harcèlement dont les Mapuches ont été victimes aux mains de la police chilienne et dénoncé publiquement le recours des autorités à la législation antiterroriste contre les membres de communautés indigènes qui luttent pour le respect de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales (voir par exemple l'AU 121/06, AMR 22/001/2006, 5 mai 2006). En mars 2008, le Comité des droits de l'homme des Nations unies s'est inquiété de l'utilisation de la législation antiterroriste contre des Mapuches ayant participé à des activités de revendication du droit à la terre des populations indigènes. Le 21 mai 2008, le Chili a été élu membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour un mandat de trois ans. En tant que tel, cet État doit montrer sa volonté de respecter les droits humains, à la fois au plan international et au plan national, et de coopérer pleinement avec le Conseil.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par l'arrestation d'Elena Varela López, qui semble être une tentative visant à l'intimider, de même que les militants mapuches ;
- exhortez les autorités à assurer la sécurité de tous les militants mapuches et de toutes les personnes nommées sur les documents de recherche saisis par la police ;
- faites-leur remarquer l'inquiétude exprimée par le Comité des droits de l'homme des Nations unies au sujet de l'utilisation de la législation antiterroriste contre des membres de la communauté mapuche, et engagez le Chili, en tant que nouveau membre du Conseil des droits de l'homme, à respecter les droits humains de tous les citoyens.

APPELS À :

Présidente de la République :

Señora Presidenta de la República de Chile
Sra. Michelle Bachelet
Presidencia de la República
Palacio de la Moneda
Santiago, Chili

Fax : + 56 2 690 4958

Formule d'appel : Señora Presidenta de la República de Chile, / Madame la Présidente de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Señor Ministro del Interior
Sr. Edmundo Pérez Yoma
Ministerio del Interior
Palacio de la Moneda
Santiago, Chili

Fax : + 56 2 699 2165

Formule d'appel : Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Culture :

Señora Ministra Presidenta del Consejo Nacional de la Cultura y las Artes
Sra. Paulina Urrutia Fernández
Consejo Nacional de la Cultura y las Artes
Fray Camilo Henríquez 262,
Santiago, Chili

Fax : + 56 2 665 0803

Formule d'appel : Señora Ministra, / Madame la Ministre,

COPIES À :

Directeur national de la Corporation nationale de développement autochtone (CONADI) :

Señor Wilson Reyes Araya
Director Nacional de Corporación Nacional de Desarrollo Indígena - Conadi
Ahumada 48, piso 10
Santiago, Chili

Fax : + 56 2 6721879

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Chili dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.